

APPEL AUX **COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES**

Appui aux collectivités pour le développement des énergies renouvelables



L'article 15 de la loi APER de mars 2023 invite les communes à identifier des zones d'accélération (ZAER) favorables à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.

À ce jour, sur les 36 000 communes, seules 12 000 d'entre elles ont pu mener l'exercice (à partir du portail cartographique des EnR) et dans la majorité des cas, grâce à un accompagnement.

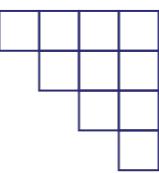
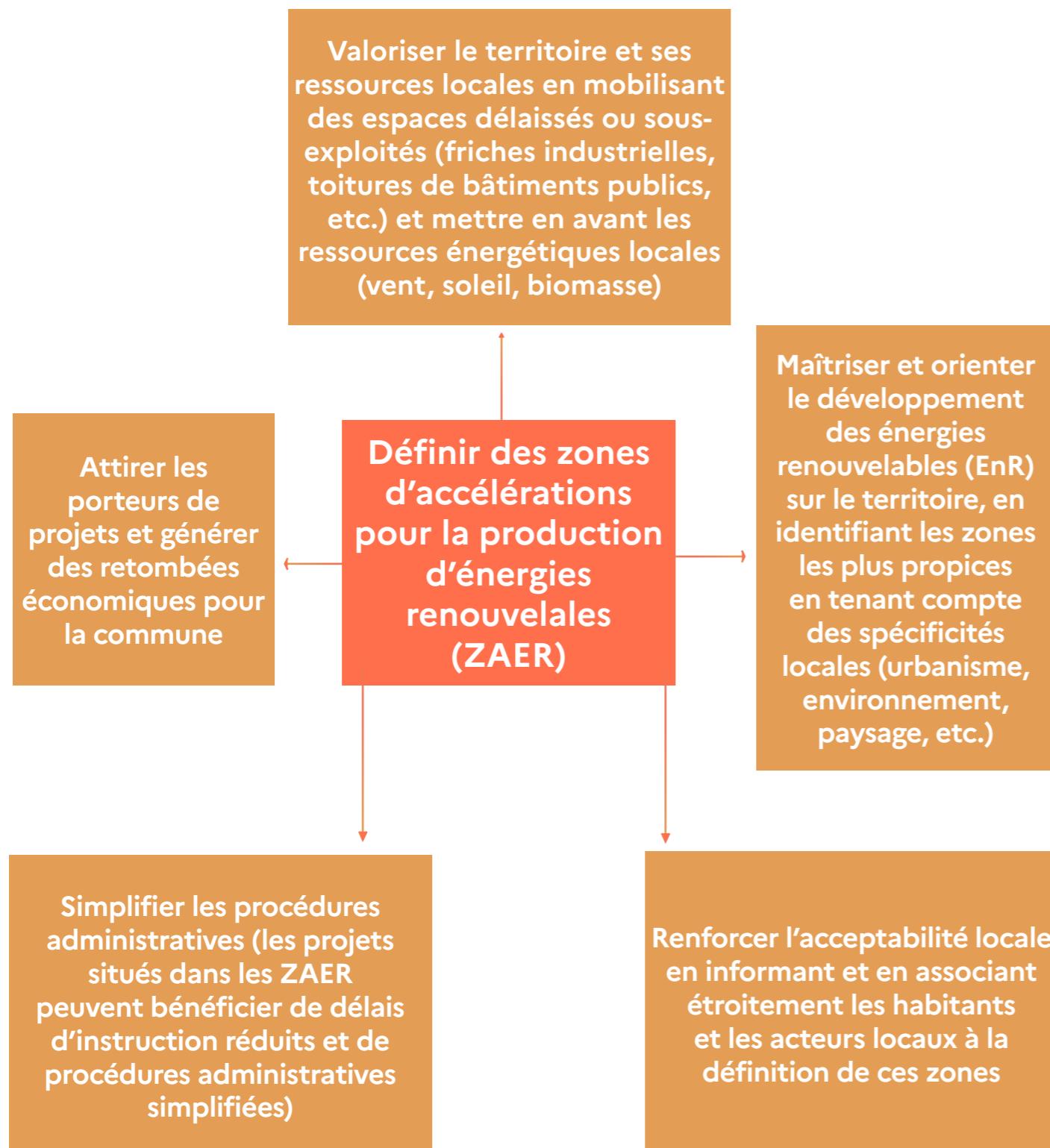
Dans ce contexte, le Cerema lance un appel aux collectivités adhérentes de PACA et de Corse, en particulier aux EPCI, en vue de leur proposer un accompagnement technique et/ou stratégique pour identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables adaptées à leur territoire.

Cet appui vise également à favoriser l'émergence et l'acceptabilité de projets cohérents avec leurs dynamiques et leurs enjeux locaux.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de l'accompagnement par le Cerema :

- pour les communes qui n'ont pas encore enclenché de démarche, initier une dynamique et identifier des zones potentielles qui pourraient accueillir des projets d'énergies renouvelables,
- pour les communes qui ont remonté des zones peu précises, les retravailler pour les rendre opérationnelles,
- accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables en fournissant des ressources méthodologiques et des outils adaptés.



L'ACCOMPAGNEMENT

A

SENSIBILISATION ET FORMATION AUX ENJEUX DES EnR

- Sensibiliser à la nécessité de planifier les EnR et aux avantages des ZAER
- Organiser une session de formation pour l'ensemble des agents concernés (services techniques, directions d'établissements, personnels administratifs, etc.) sur :
 - Les énergies renouvelables
 - Les enjeux du territoire et le potentiel EnR
 - Le portail cartographique des EnR : fonctionnalités, limites, exploitation des données, prise en main de l'outil

B

DIALOGUE ET STRATEGIE TERRITORIALE : DÉFINIR ET CONCERTER DES PROJETS EnR

- Co-construire une vision partagée et des critères de priorisation des ZAER à l'échelle du territoire
- Élaborer une grille d'analyse multicritères d'aide à la décision pour objectiver le choix de projets et favoriser une approche territorialisée
- Accompagner la mise en œuvre des projets en proposant des ressources méthodologiques et des outils adaptés

C

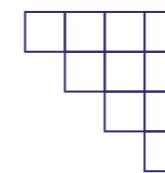
APPUI TECHNIQUE A L'IDENTIFICATION DES ZAER

- Produire un SIG avec données enrichies et localisées à l'échelle du territoire :
 - Intégration des données locales existantes (urbanisme, contraintes environnementales, foncier, réseaux, etc.)
 - Analyse croisée avec les données du portail cartographique
 - Mise en évidence des potentiels techniques et des zones à enjeux
- Identification des zones d'accélération EnR (ZAER)
- Aide à la sélection des ZAER à partir du portail cartographique
- Élaboration d'une méthode opérationnelle de définition des ZAER
- Fiches descriptives des ZAER : type d'énergie, contraintes et atouts

OPTION : Formation à UrbanSIMUL(US) et intégration des données dans un cercle utilisateurs.*

*UrbanSIMUL, développée par le Cerema, est une application en ligne gratuite conçue pour accompagner les collectivités locales dans leur stratégie foncière.

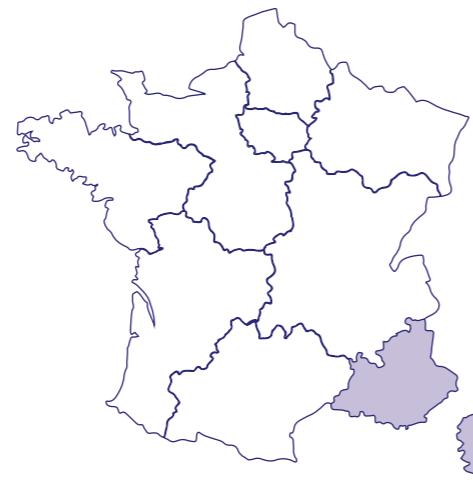
LES PARTENAIRES



Vous êtes une collectivité locale (commune, communauté de communes, conseil départemental...) en région Provence Alpes Côte d'Azur ou en Corse et vous souhaitez définir ou redéfinir vos ZAER, construire une véritable démarche territoriale autour des énergies renouvelables.

LA CONTRIBUTION DU CEREMA

Le Cerema assurera la réalisation des volets retenus. L'accompagnement, modulable selon le(s) volet(s) choisi(s), pourra inclure l'organisation de réunions, la co-construction d'outils et l'animation d'ateliers avec l'appui de la collectivité.



LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRE

Les collectivités partenaires jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du dispositif. Leur contribution comprend notamment :

- La mobilisation des ressources humaines nécessaires, avec au minimum la désignation d'un interlocuteur référent ;
- La mise à disposition des éléments de connaissance sur leur territoire ;
- La mise à disposition de locaux pour l'organisation des ateliers ;
- Une collaboration à l'élaboration de la grille d'analyse permettant de qualifier les zones d'accélération.

CALENDRIER

DÉBUT JUIN 2025

Diffusion de l'appel à adhérents

ÉTÉ 2025

Échanges et définition de l'accompagnement sur mesure

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

À

FÉVRIER 2026

2025

Candidature possible jusqu'au
30 août 2025

Réalisation des accompagnements
de septembre 2025 à février 2026

Les entretiens visant à définir les besoins se tiendront au fur et à mesure de la réception des candidatures



LES MODALITÉS FINANCIÈRES



L'accompagnement est structuré en plusieurs volets, activables de manière indépendante selon les besoins de la collectivité.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la convention entre la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le Cerema, et bénéficie d'un cofinancement par la DGEC à hauteur de 60 jours.

Les estimations de coût associées à chaque volet sont fournies à titre indicatif et pourront être ajustées selon les besoins et le périmètre d'intervention retenus.

- **Volet A** – 10 jours - votre participation sera de 3 000 €
- **Volet B** – 25 jours - votre participation sera de 10 000 €
- **Volet C** – 20 jours - votre participation sera de 8 000 €
- **Option UrbanSimul** : 5 jours - votre participation sera de 1200 €



CONTACTS CEREMA

Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !

Pour une candidature simplifiée, nous définirons ensemble l'accompagnement adapté à vos besoins.

lola.le-mezo@cerema.fr - [06 60 04 52 13](tel:0660045213)

cerema.fr

@CeremaCom

@Cerema

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.